FNMNS

CENTRE DE FORMATION - 68

Secourisme – Sauvetage aquatique – Enseignement du sport - Sauveteurs Secouristes du Travail – Formateurs

Association déclarée à la DIRRECTE Grand Est, comme organisme de formation
Statuts déposés le 09/06/2011 à TI Guebwiller, sous le VOL XXX N°19.

CATALOGUE DES FORMATIONS

CFMNS 68 - *69a Rue de la Libération 68740 FESSENHEIM*
☎ : 06 19 71 87 67 @ : formation@cfmns68.fr 💻 : www.cfmns68.fr

FNMNS

SOMMAIRE

Gestes Qui Sauvent (G.Q.S.)	Page 03
Prévention & Secours Civiques de niveau 1 (P.S.C. 1)	Page 04
Formation Continue PSC1 (F.C. PSC1)	Page 05
Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)	Page 06
Maintien & Actualisation des Compétences S.S.T. (M.A.C. SST)	Page 07
Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (P.S.E. 1)	Page 08
Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (P.S.E. 2)	Page 09
Formation Continue PSE (F.C. PSE)	Page 10
Pédagogie Initiale & Commune de Formateur (PIC F)	Page 11
Formateur en Prévention & Secours Civiques (P.A.E. F PSC)	Page 12
Formateur en Premiers secours(P.A.E. F PS)	Page 13
Formation Continue PAE Formateur PSC (FC PAE F PSC)	Page 14
Formateur S.S.T. (F SST)	Page 15
Maintien & Actualisation des Compétences de Formateur SST (MAC F SST)	Page 18
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.)	Page 19
Recyclage B.N.S.S.A.	Page 22
Surveillant Sauveteur Aquatique en Eaux intérieures (S.S.A. E.I.)	Page 23
Formation Continue S.S.A. E.I.	Page 24
Formation Assistance & Secours en Milieu Sportif (ASMS)	Page 25
Formation Equipier de Première Intervention (EPI)	Page 26
Nos conditions générales de ventes – CGV	Page 27

CFMNS 68 - *69a Rue de la Libération 68740 FESSENHEIM*

☎ *: 06 19 71 87 67* @ *: formation@cfmns68.fr* *: www.cfmns68.fr*

FNMNS

CPF : non éligible

G.Q.S.
les Gestes Qui Sauvent

OBJECTIF :

*** Sensibiliser aux différentes techniques de secourisme le plus grand nombre de citoyens. Tremplin vers une formation plus conséquente ; le PSC1.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être âgé de 10 ans minimum

CONTENU :

Accueil & présentation
Alerte
Plaies
Arrêt cardiaque
Protection
Hémorragies externes
Perte de connaissance
Clôture

DUREE :

2h de face à face pédagogique (*prévoir 2h30 sur une ½ journée*)

MODALITES :

Groupe de 15 participants maximum

Délivrance d'une Attestation de Sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent à l'issue

TARIF

Formation sur demande, nous consulter.

FNMNS

CPF : non éligible

P.S.C. 1
Prévention & Secours Civiques de niveau 1

OBJECTIF :

- **Faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne, en réalisant les gestes de premiers secours adaptés.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être âgé de 10 ans minimum

CONTENU :

Alerte & protection des populations	Protection
L'examen de la victime	Alerte
Obstruction grave des voies aériennes	Hémorragies externes
Plaies	Brûlures
Traumatisme	Malaise
Perte de connaissance	Arrêt cardiaque

DUREE :

7h minimum de face à face pédagogique
(*prévoir 8h sur une journée ou deux ½ journées*)

MODALITES :

Groupe de 10 participants maximum.
Evaluation formative à visée certificative avec délivrance du Certificat de Compétences de Citoyen de Sécurité Civile PSC1, conformément au RIF-RIC de la FNMNS.

FNMNS
13, Rue Jean Moulin - Maison des Sports
54510 TOMBLAINE - Tél. 03.83.18.88.37

CERTIFICAT DE COMPETENCES
DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE - PSC 1

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport,

déclarant que [redacted], né(e) le 05/05/1983 à COLMAR (68), remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à [redacted] le présent certificat de compétences.

Fait à Tomblaine, le 10/01/2019

Jean Claude SCHWARTZ

PSC 1 – FNMNS – N° 2019 / A-68-42 / 000992

TARIF

Télécharger le dossier d'inscription sur le site.

FNMNS

CPF : non éligible

F.C. PSC1
Formation Continue
« Prévention & Secours Civiques de niveau 1 »

OBJECTIF :

*** Etre à jour des nouvelles recommandations PSC1 de la DGSCGC en vigueur.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire du PSC1 ou son équivalent

CONTENU :

Conforme à l'Arrêté du 21 Décembre 2020 & à l'Instruction Ministérielle de la DGSCGC (Ministère de l'Intérieur) qui paraît chaque année en Décembre, pour l'année N+1

DUREE :

3 à 4h de face à face pédagogique (*prévoir une ½ journée*)

MODALITES :

Groupe de 10 participants maximum.
Evaluation formative avec délivrance d'une Attestation de Formation Continue PSC1 à l'issue, conformément au RIF-RIC de la FNMNS.

FNMNS
13 Rue Jean Moulin - Maison des Sports
34530 Tomblaine - Tél : 03.83.18.87.37

ATTESTATION DE
FORMATION CONTINUE 2018

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport atteste que

M. ou Mme [redacted]
né(e) le 27/08/1982 à ST JEAN D ANGELY (17)

- a suivi une session de formation continue sur les unités d'enseignement :
  - « prévention et secours civiques de niveau 1» (PSC 1) ;

qui s'est déroulée du 01/12/2018 au 01/12/2018 à CHATELAILLON (17).

La formation continue n'est valable que pour les titulaires d'un certificat de compétences PSC 1 datant de 5 ans au plus tard après son obtention.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Tomblaine, le 05/12/2018

Jean Claude SCHWARTZ

FC PSC 1 – FNMNS – [redacted] / 000925

TARIF

Formation sur demande, nous consulter.

FNMNS

CPF : non éligible

Sauveteur Secouriste du Travail - SST

OBJECTIF :

*** Le SST est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise, et d'être acteur de la prévention dans l'entreprise.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Aucune

CONTENU :

PROTEGER EXAMINER FAIRE ALERTER OU ALERTER SECOURIR (La victime *saigne abondamment… s'étouffe… se plaint d'un malaise… se plaint de brûlures… se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements… se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment… ne répond pas mais elle respire… ne répond pas et ne respire pas…)*

DUREE :

14h de face à face pédagogique (*prévoir deux journées*)

MODALITES :

Groupe de 4 à 10 participants.
Le candidat qui a suivi la totalité de la formation et qui a satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité se voit délivrer le Certificat SST, avec une validité fixée à 2 ans (24 mois).

TARIF

Formation sur demande, nous consulter.

FNMNS

CPF : non éligible

Mac SST
Maintien & Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail

OBJECTIF :

*** Le SST est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise, et d'être acteur de la prévention dans l'entreprise.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire du Certificat SST délivré par une entité habilitée

CONTENU :

Rappel théorique et pratique sur…

PROTEGER
EXAMINER **FAIRE ALERTER OU ALERTER** **SECOURIR**

DUREE :

7h de face à face pédagogique (*prévoir une journée*)

MODALITES :

Groupe de 4 à 10 participants.
Le candidat qui a suivi la totalité du MAC SST et qui a satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité se voit délivrer un nouveau Certificat SST, avec une nouvelle validité de 24 mois.

TARIF

Formation sur demande, nous consulter.

FNMNS

RS 5719

P.S.E. 1
Premiers Secours en Equipe
de niveau 1

OBJECTIF :

*** Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant au sein d'une équipe ou seul, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être âgé de 16 ans minimum

CONTENU :

Rôle & mission du secouriste	Protection & Sécurité
Hygiène & asepsie	Bilans
Obstruction des voies aériennes	Hémorragies
Détresse respiratoire – circulatoire – neurologique	
Perte de connaissance	Arrêt cardiaque
Malaise / Aggrav. maladie	Noyade
Brûlures	Plaies
Traumatisme des os/articulations	Aide relevage/brancardage

DUREE :

35h minimum de face à face pédagogique
(*prévoir 38h sur 5 journées*)

MODALITES :

Groupe de 6 à 24 participants.
Evaluation formative à visée certificative avec délivrance du diplôme de SECOURISTE après validation des 6 compétences requises, conformément au RIF-RIC de la FNMNS.

TARIF

Télécharger le dossier d'inscription sur le site.

FNMNS

RS 5720

P.S.E. 2
Premiers Secours en Equipe
de niveau 2

OBJECTIF :

- **Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être âgé de 16 ans minimum
Être titulaire du PSE1 (ou son équivalant) à jour de Formation Continue

CONTENU :

Rôle & mission de l'Equipier
Rappel sur les bilans
Atteintes circonstancielles
Souffrance psychique & comportements inhabituels
Immobilisations
Brancardage
Protection
Malaises & affections spécifiques
Traumatismes
Relevage
Situations à nombreuses victimes

DUREE :

28h minimum de face à face pédagogique
(*prévoir 29h sur une 4 journées*)

MODALITES :

Groupe de 6 à 24 participants.
Evaluation formative à visée certificative avec délivrance du diplôme d'EQUIPIER SECOURISTE après validation des 7 compétences requises, conformément au RIF-RIC de la FNMNS.

TARIF

Télécharger le dossier d'inscription sur le site.

FNMNS

RS 5720

F.C. PSE
Formation Continue PSE 1 ou/& 2

OBJECTIF :

*** Etre à jour des nouvelles recommandations PSE1 ou/& PSE2 de la DGSCGC en vigueur.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire du PSE1 ou/& PSE2 ou son équivalent

CONTENU :

Conforme à l'Arrêté du 21 Décembre 2020 & à l'Instruction Ministérielle de la DGSCGC (Ministère de l'Intérieur) qui paraît chaque année en Décembre, pour l'année N+1

DUREE :

6h minimum de face à face pédagogique

MODALITES :

Groupe de 6 à 24 participants maximum.
Evaluation formative à visée certificative avec délivrance d'une Attestation de Formation Continue PSE1 ou/& 2 à l'issue, conformément au RIF-RIC de la FNMNS.

FNMNS

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2018

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport atteste que

«M. ou Mme» «Prénom» «NOM»,
«né ou née» le «Date de naissance» à «Lieu de naissance (DPT)»

a suivi une session de formation continue sur les unités d'enseignement :

- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2)

qui s'est déroulée du «Date début formation» au «Date fin formation» à «Lieu formation (DPT)».

La compétence de secouriste (PSE 1) et d'équipier secouriste (PSE 2) peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre N+1 inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux fiches réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celle-ci est exigée.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Tomblaine, le «Date édition»

Jean Claude SCHWARTZ

FC PSE 2 – FNMNS – n° «Année»/«Numéro attestation»

TARIF

Télécharger le dossier d'inscription sur le site.

FNMNS

CPF : non éligible

P.I.C. F.
Pédagogie Initiale & Commune de Formateur

OBJECTIF :

*** Être capable d'acquérir les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé à partir d'un Référentiel Interne de Formation et un Référentiel Interne de Certification, et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être majeur

CONTENU :

Prérequis pour devenir Formateur, afin de conduire des formations de Sécurité Civile

DUREE :

21h de face à face pédagogique (*prévoir 3 jours*).
Peut être contextualisé avec une PAE sur 16h

MODALITES :

Groupe de 5 à 10 participants
Délivrance d'une Attestation de Formation PIC F à l'issue

Centre National de Formation FNMNS

FNMNS
FÉDÉRATION NATIONALE DES MÉTIERS DE LA NATATION ET DU SPORT
CNF - Maison des Sports - BP 70001 - 13 Rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE
Tél. 03.83.18.88.37 - Fax. 03.83.18.87.88 - Email: cnf.fnmns@orange.fr

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

« Pédagogie Initiale et Commune de Formateur »

Version : juin 2014 – 1.1.2

Conformément Arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur »

FNMNS

FNMNS
13 Rue Jean Moulin - Maison des Sports
54510 Tomblaine - Tél : 03.83.18.87.37

ATTESTATION DE FORMATION

relative à l'unité d'enseignement de

Pédagogie initiale et commune de formateur

- Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » ;
- Vu l'arrêté du 29 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 9 août 2007 portant agrément de la fédération nationale des métiers de la natation et du sport pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la décision d'agrément PMF FPSC – 1610 A 21 délivrée le 17 octobre 2016 relative aux différentes instances de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu le procès-verbal de formation PIC F, établie en date du 27/10/2019 ;

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport, atteste que

M. ou Mme

né(e) le à

- a suivi une session de formation à l'unité d'enseignement précitée qui s'est déroulée du 21/10/2019 au 27/10/2019 à LA ROCHELLE ( ) ;
- a suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des connaissances liées aux compétences définies en annexe 1 de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Tomblaine, le 27/10/2019

Jean Claude SCHWARTZ

PICF – FNMNS – N° 2019 / A-54-CNF / 006776

TARIF

Formation sur demande, nous consulter

FNMNS

RS 5722

PAE F PSC
Pédagogie Appliquée à l'Emploi
de Formateur en Prévention & Secours Civiques

OBJECTIF :

*** Être capable d'acquérir les capacités nécessaires pour encadrer une action de formation PSC, à partir d'objectifs fixés dans un Référentiel Interne de Formation et un Référentiel Interne de Certification, et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être majeur & titulaire du PSC1 (ou son équivalent) de moins de 3 ans

CONTENU :

La qualification à l'Unité d'Enseignement PAE F PSC a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires pour assurer la formation à l'Unité d'Enseignement PSC1

DUREE :

56h de face à face pédagogique (*prévoir 7 jours*), PIC F inclus.
Peut être dispensée sur 40h pour les titulaires du PIC F

MODALITES :

Groupe de 5 à 20 participants
Délivrance d'un Certificat de Compétences de Formateur PSC

Centre National de Formation FNMNS.

FNMNS

FÉDÉRATION NATIONALE DES MÉTIERS DE LA NATATION ET DU SPORT

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

« Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur de Prévention et Secours Civiques »

Version : juin 2014 – 1.1.2

Conformément à l'arrêté du 04 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur Prévention & Secours Civiques ».

FNMNS

Préfet de Meurthe-et-Moselle

CERTIFICAT DE COMPETENCES
DE FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES

Vu le décret 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
Vu l'arrêté préfectoral de renouvellement de l'agrément à assurer les formations aux premiers secours à la Fédération Nationale des métiers de la natation et du sport, en date du 12 février 2018 ;
Vu la décision d'agrément n° PAEF/F/0 – 1/06/F06, délivrée le 20 septembre 2013, relative à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
Vu le procès-verbal du jury d'examen n° 972019, en date du 13 novembre 2019 ;

Le préfet,

déclarant que né (e) le à , remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques, conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié susvisé,

délivre à le présent certificat de compétences.

Fait à NANCY, le 13 novembre 2019.

Le préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
Le Chef de SIDPC,
Fabrice DENEY

PAE FPSC – 54 – n° 2019/328

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat

TARIF

Formation sur demande, nous consulter

FNMNS

RS 5721

PAE F PS
Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours

OBJECTIF :

*** Être capable d'acquérir les capacités nécessaires pour encadrer une action de formation PSE1 ou PSE2, à partir d'objectifs fixés dans un Référentiel Interne de Formation et un Référentiel Interne de Certification, et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être majeur & titulaire du PSC1 (ou son équivalent) de moins de 3 ans

CONTENU :

La qualification à l'Unité d'Enseignement PAE F PS a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires pour assurer la formation à l'Unité d'Enseignement PSC1 – PSE1 et 2.

DUREE :

56h de face à face pédagogique (*prévoir 7 jours*), PIC F inclus.
Peut être dispensée sur 40h pour les titulaires du PIC F

MODALITES :

Groupe de 5 à 20 participants
Délivrance d'un Certificat de Compétences de Formateur PS

Préfet de Meurthe-et-Moselle

CERTIFICAT DE COMPETENCES
DE FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES

Vu de décret 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
Vu l'arrêté préfectoral de reconnaissance de l'agrément à assurer les formations aux premiers secours à la Fédération Nationale des métiers de la natation et du sport, en date du 12 février 2018 ;
Vu la décision d'agrément n° PAE/FPS – 1306/P06, délivrée le 20 septembre 2013, relative à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
Vu le procès-verbal du jury d'examen n° 97/2019, en date du 13 novembre 2019 ;

Le préfet,

déclarant que , né (e) le à , remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques, conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié susvisé,

délivre à le présent certificat de compétences.

Fait à NANCY, le 13 novembre 2019.

Le préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
Le Chef de SIDPC,

Esther DENEY

PAE FPSC – 54 – n° 2019/328

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat

TARIF

Formation sur demande, nous consulter

FNMNS

RS 5721

F.C. PAE Formateur PS – PSC
Formation Continue

OBJECTIF :

*** Etre à jour des Recommandations PSC1 et PS de la DGSCGC en vigueur, et des techniques & méthodes pédagogiques utilisées par l'autorité d'emploi.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire de la PAE F PSC ou PAE PS

CONTENU :

Conforme à l'Arrêté du 21 Décembre 2020 & à l'Instruction Ministérielle de la DGSCGC (Ministère de l'Intérieur) qui paraît chaque année en Décembre, pour l'année N+1

DUREE :

6h minimum de face à face pédagogique

MODALITES :

Groupe de 5 à 20 participants

Délivrance d'une Attestation de Formation Continue de Formateur PSC ou PS à l'issue

Logo
organisme habilité
association agréée

ATTESTATION DE
FORMATION CONTINUE [année]

- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu la décision d'agrément «Reference_DA» délivrée le «Date_DA» relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu la décision d'agrément «Reference_DA» délivrée le «Date_DA» relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation «Reference_PV», établi en date du «Date_PV» ;

[Le/La qualité de l'autorité attestante] atteste que

«M. ou Mme» «Prénom» «NOM»,
«né ou née» le «Date de naissance» à «Lieu de naissance (DPT)»

- a suivi une session de formation continue relative aux unités d'enseignement :
  - **« pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (FPSC) ;**
  - **« prévention et secours civiques de niveau 1» (PSC 1)**

qui s'est déroulée du «Date début formation» au «Date fin formation» à «Lieu formation (DPT)».

- Ses compétences **de formateur en prévention et secours civiques (FPSC)** et de **sauveteur (PSC 1)** peuvent être jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard *au 31 décembre A+1 incluse* sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Ville], le «Date édition»

[Attache de signature]

[Prenom NOM]

FC FPSC/PSC 1 – [OR/OA] – n° «Année»/«Numéro attestation»

TARIF

Télécharger le dossier d'inscription sur le site.

FNMNS

CPF : non éligible

FORMATEUR S.S.T.

OBJECTIF DE LA FORMATION

PUBLIC

L'ensemble du personnel

ORGANISATION DE LA FORMATION

PREREQUIS

Être titulaire des bases de prévention de l'INRS
Être titulaire du certificat SST ou APS à jour
Disposer de capacité relationnelles, d'animation & d'expression

DUREE

56h00

EFFECTIFS

De 5 à 10 stagiaires

DOCUMENT DE VALIDATION

Certificat de formateur SST
Attestation de fin de formation

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Document de référence en vigueur 56 heures minimum
Cette formation a pour finalité de permettre au futur formateur de Sauveteurs Secouristes du Travail d'accompagner l'entreprise dans son projet de formation de SST, intégrée à sa démarche de prévention des risques professionnels et de concevoir, organiser, animer et évaluer une action de formation SST.

ACCESSIBILITE

Formation accessible aux PSH, nous consulter - Articles R4141-3-1 et R4224-15 du Code du Travail – Document de référence de l'INRS

Formation Initiale

Être titulaire des bases de prévention de l'INRS
Être titulaire du certificat SST ou APS à jour
Disposer de capacité relationnelles, d'animation & d'expression

PROGRAMMATION & TARIF

Nous consulter

MAINTIEN & ACTUALISATION DES COMPETENCES

21 heures minimum tous les 36 mois

COMPETENCES A DEVELOPPER

- Être capable d'appréhender la démarche de prévention d'une entreprise en vue d'y intégrer un projet de formation de SST.
- Être capable d'accompagner l'entreprise dans sa demande de formation de SST en tenant compte de ses spécificités.
- Être capable d'assurer la promotion d'une action de formation de SST.
- Être capable de concevoir et d'organiser une action de formation SST.
- Être capable d'animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation.
- Être capable d'utiliser différentes méthodes d'évaluation.
- Être capable d'assurer ou de faire assurer le suivi administratif de la formation sur l'outil de gestion mis en place par le réseau prévention.

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FORMATEUR S.S.T.
(suite)

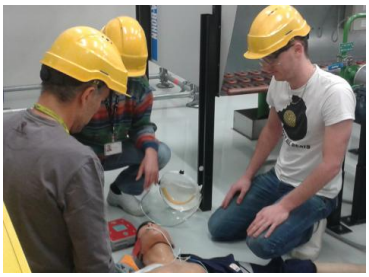

THEORIE PRATIQUE
50 % 50 %

FORMATION INTRA-ENTREPRISE
Dans vos locaux & à la date que vous souhaitez

FORMATION INTER-ENTREPRISE
Dans nos locaux & proche de vous

APPROCHE PEDAGOGIQUE
exposés interactifs, démonstrations par le formateur, mise en situation d'accident de travail simulé

INTERVENANTS
Formateur de formateur certifié par l'INRS

CONDITIONS D'EVALUATION
Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences INRS

CONTRÔLE QUALITE ASSURE PAR
Audit interne, habilitation de niveau

Allègement de formation pour devenir formateur SST :
Les stagiaires titulaires du PAE FPSC ou PAE FPS à jour de formation continue, peuvent bénéficier d'un allègement de formation, celui ci sera de 28 heures minimum, néanmoins, le stagiaire devra :

- respecter les prérequis définis ;
- être validé sur l'ensemble des compétences visées ;
- passer les épreuves certificatives dans leur intégralité.

PROGRAMME

Présentation de la formation de formateur SST :
Enjeux et perspectives de la formation en Sauvetage Secourisme du Travail ; Description et justification de la formation des formateurs SST.

Formation générale à la prévention :
Les indicateurs en SST et définitions ; Le repérage des situations dangereuses ; Les mesures de prévention et de protection ; L'évaluation des risques professionnels : Le Document Unique ; Les acteurs de la prévention.

L'organisation des secours et les risques :
Les obligations de l'employeur ; L'organisation des secours ; Les risques de l'entreprise ; Le cadre juridique du SST.

Les documents de référence et aides pédagogiques en SST :
Le Document de Référence INRS ; Le guide des données techniques ; Les aides pédagogiques en SST.

Les concepts de base de la communication :
Le schéma et les canaux de la communication ; Les principaux systèmes de représentation.

La conception d'une action de formation :
Les niveaux d'ingénierie ; L'analyse des besoins ; La construction d'une action de formation ; Le cahier des charges ; La progression pédagogique ; La formulation d'objectifs pédagogiques ; La conception d'un déroulé pédagogique.

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

FORMATEUR S.S.T.
(suite)

Les caractéristiques de la formation pour adultes :

Les conditions d'apprentissage de l'adulte ; Les méthodes pédagogiques ; Les caractéristiques d'une formation pour adulte ; Les spécificités de la formation pour adulte ; Les éléments facilitant l'apprentissage ; Les courants de la pédagogie.

L'animation d'un groupe en formation :

Les fonctions d'animation du formateur ; La communication en groupe ; La gestion du groupe et des dysfonctionnements ; Les questions.

Les outils et techniques pédagogiques :

La conception des supports pédagogiques ; L'étude de cas, l'exposé, l'exposé interactif, le travail en sous-groupe, la démonstration pratique, les cas concrets.

Les stratégies pédagogiques spécifiques au SST :

Les techniques pédagogiques et d'animation en SST ; La conception d'une action de formation ; Les scénarios de simulation d'accident du travail ; Les phases pratiques et leur sécurité.

L'évaluation d'une action de formation :

Les niveaux d'évaluation ; Le référentiel d'activités ; Les domaines de compétences en SST ; Le référentiel de certification SST ; Les objectifs, les modalités et les outils d'évaluation ; La formation complémentaire pour les titulaires de l'UE-PSC1.

Le dispositif de validation du formateur de SST :

Présentation du dispositif d'évaluation ; Test d'aptitude.

Les procédures administratives et l'habilitation :

Outil de gestion national (FORPREV) ; Les cadres et procédures administratifs d'une formation ; Les procédures et les outils du Document de Référence ; Le dispositif d'habilitation du réseau prévention ; Le maintien et actualisation des compétences du formateur SST.

Animation à l'aide du plan d'intervention SST :

Animation de mini-séquences de formation ; Développement de chaque partie et pictogramme ; Mise en situation de cas concrets à tour de rôle.

Analyse de situations de travail et d'accidents :

Observation de situations virtuelles ; Analyse des risques, dangers, causes, conséquences ; Recherche de solutions en amont et en aval ; Définition des gestes à effectuer.

Participation à la maîtrise du risque :

Propositions d'amélioration de situations de travail en agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail ; Prise en compte des Principes Généraux de Prévention lors des mises en situation simulées.

Réflexions sur des thématiques définies (acteurs de prévention, documents de références et aides pédagogiques) :

Recherche à partir des connaissances et documents à disposition, de solutions aux questions du formateur.

Conception et animation de séquences de formation-action :

Réalisation de supports ; Entrainement à la rédaction et à la conduite d'une séquence pédagogique spécifique ; Animation de modules de formation.

PARTIE THEORIQUE| 50% PARTIE PRATIQUE | 50%

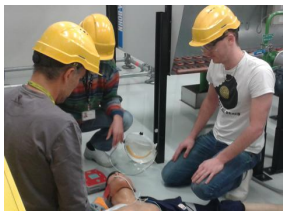

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

M.A.C. FORMATEUR S.S.T.
Maintien & Actualisation des Compétences

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au formateur de Sauveteurs Secouristes du Travail de maintenir et d'actualiser ses compétences afin d'accompagner l'entreprise dans son projet de formation de SST, intégrée à sa démarche de prévention des risques professionnels et de concevoir, organiser, animer, et évaluer une action de formation SST.

PUBLIC

Personne titulaire d'un certificat de formateur SST

CPF : non éligible

COMPETENCES A DEVELOPPER

- **DC1 :** Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise.
- **DC2 :** Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST.
- **DC3 :** Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST.

DOCUMENTS PEDAGOGIQUES

Il est nécessaire que le formateur SST disposent des documents de l'INRS et son déroulé pédagogique.

ORGANISATION DE LA FORMATION

PREREQUIS

Être titulaire du certificat de formateur SST

PROGRAMMATION & TARIF

Nous consulter

DUREE

21 heures minimum

EFFECTIFS

De 5 à 10 stagiaires

DOCUMENT DE VALIDATION

Certificat de formateur SST Attestation de fin de formation

MAINTIEN & ACTUALISATION DES COMPETENCES

21 heures minimum tous les 36 mois

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles R4141-3-1 et R4224-15 du Code du Travail Document de référence de l'INRS suivant la V8 de janvier 2021

ACCESSIBILITE

Formation accessible aux PSH, nous consulter

FORMATION INTRA-ENTREPRISE

Dans vos locaux & à la date que vous souhaitez

FORMATION INTER-ENTREPRISE

Dans nos locaux & proche de vous

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

M.A.C. FORMATEUR S.S.T.
« Maintien & Actualisation des Compétences »

APPROCHE PEDAGOGIQUE

exposés interactifs, démonstrations par le formateur, mise en situation d'accident de travail simulé

INTERVENANTS

Formateur de formateur certifié par l'INRS

CONDITIONS D'EVALUATION

Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences INRS PORMATION DE FORMATEUR SST - RECYCLAGE V.1.0 © **2/2** ORMATION DE FORMATEUR SST MAC

PARTIE THEORIQUE : 40% / PARTIE PRATIQUE : 60%

Sur l'ensemble de la formation : Actualisation des connaissances sur les nouveautés réglementaires, adm., techniques

Formation générale à la prévention

- Les indicateurs en SST
- Le repérage des situations dangereuses
- Les mesures de prévention et de protection
- L'évaluation des risques professionnels : Le Document Unique
- Les acteurs de la prévention

L'organisation des secours et les risques

- Les obligations de l'employeur
- L'organisation des secours
- Les risques de l'entreprise
- Le cadre juridique du SST

Les documents de référence et aides pédagogiques en SST

- Le Document de Référence INRS
- Le guide des données techniques
- Les aides pédagogiques en SST

La conception d'une action de formation

- Les niveaux d'ingénierie
- L'analyse des besoins
- La construction d'une action de formation
- Le cahier des charges
- La progression pédagogique
- La formulation d'objectifs pédagogiques
- La conception d'un déroulé pédagogique

Les outils et techniques pédagogiques

- La conception des supports pédagogiques
- L'étude de cas, l'exposé, l'exposé interactif, le travail en sous-groupe, la démonstration pratique, les mises en situation d'accident simulées ; restitution à l'ensemble du groupe le premier jour sous forme de présentation orale

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

M.A.C. FORMATEUR S.S.T.
« Maintien & Actualisation des Compétences »

Les stratégies pédagogiques spécifiques au SST

- Les techniques pédagogiques et d'animation en SST
- Les scénarios de simulation d'accident du travail
- La conception d'une action de formation
- Les phases pratiques et leur sécurité

L'évaluation d'une action de formation

- Les niveaux d'évaluation
- Les domaines de compétences en SST
- Les objectifs, les modalités et les outils d'évaluation
- Le référentiel d'activités
- Le référentiel de certification SST

Le dispositif de validation du formateur de SST

- Présentation du dispositif d'évaluation
- Epreuve Certificative

Les procédures administratives et l'habilitation

- Outil de gestion national (FORPREV)
- Les cadres et procédures administratifs d'une formation
- Les procédures et les outils du Document de Référence
- Le dispositif d'habilitation du réseau prévention
- Le maintien et actualisation des compétences du forma-

Retour d'expérience et partage d'informations

- Présentation des points forts de l'expérience professionnelle des participants
- Échanges avec l'ensemble du groupe sur différents axes d'amélioration identifiés

Animation à l'aide du plan d'intervention SST

- Animation de mini-séquences de formation
- Mise en œuvre de mises en situation d'accident simulées à tour de rôle

Analyse de situations de travail et d'accidents

- Observation de situations vécues
- Recherche de solutions en amont et en aval
- Analyse des risques, dangers, causes, conséquences
- Définition des gestes à effectuer

Participation à la maîtrise du risque

- Propositions d'amélioration de situations de travail en agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
- Prise en compte des Principes Généraux de Prévention au cours de cas concrets

Réflexions sur des thématiques définies (acteurs de prévention, documents de références et aides pédagogiques)

- Recherche à partir des connaissances et documents à disposition, de solutions aux questions du formateur

Conception et animation de séquences de formation-action

- Réalisation et réactualisation de supports de formation
- Animation de modules de formation

Réalisation d'un dossier portant sur un projet de formation SST mis en œuvre dans le cadre de l'activité de formateur

- Analyse de la demande de l'entreprise cliente
- Présentation des caractéristiques du public formé, des lieux, dates et de la satisfaction du client et/ou des stagiaires
- Restitution à l'ensemble du groupe le premier jour sous forme de présentation orale

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

F.C. PAE F PS
Formation Continue
PAE Formateur de Premiers Secours

RS 5721

OBJECTIF :

*** Etre à jour des Recommandations PSC1 & PS de la DGSCGC en vigueur, et des techniques & méthodes pédagogiques utilisées par l'autorité d'emploi.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire de la PAE F PS

CONTENU :

Conforme à l'Arrêté du 21 Décembre 2020 & à l'Instruction Ministérielle de la DGSCGC (Ministère de l'Intérieur) qui paraît chaque année en Décembre, pour l'année N+1

DUREE :

6h minimum de face à face pédagogique

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants

Délivrance d'une Attestation de Formation Continue de Formateur PS à l'issue

Centre National de Formation FNMNS

FNMNS

FÉDÉRATION NATIONALE DES MÉTIERS DE LA NATATION ET DU SPORT

CNF - Kraken - Bât. Sagrin - BP 70051 - 72 Rue Jean Kraemer - 69100 VILLEURBANNE
Tél. 03.83.18.88.37 - Fax: 03.83.18.87.58 - Email: cnf.fnmns@orange.fr

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

« Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours»

Version : juin 2014 – 1.0.2

Conformément à l'Arrêté du 03 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux Premiers Secours».

FNMNS

1

Logo
organisme habilité/
association agréée

ATTESTATION DE
FORMATION CONTINUE [année]

- Vu l'arrêté du21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu la décision d'agrément «Reference_DA» délivrée le «Date_DA» relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu la décision d'agrément «Reference_DA» délivrée le «Date_DA» relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu la décision d'agrément «Reference_DA» délivrée le «Date_DA» relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » ;
- Vu le procès-verbal de formation «Reference_PV», établi en date du «Date_PV» ;

[Le/La qualité de l'autorité attestante] atteste que

«M. ou Mme» «Prénom» «NOM»,
«né ou née le «Date de naissance» à «Lieu de naissance (DPT)»

- a suivi une session de formation continue relative aux unités d'enseignement :
  - « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (FPS)
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)
  - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2)

  qui s'est déroulée du «Date début formation» au «Date fin formation» à «Lieu formation (DPT)»
- Ses compétences de formateur aux premiers secours (FPS), de secouriste (PSE 1) et d'équipier-secouriste (PSE 2) peuvent être maintenues jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre «N+1» inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celles-ci sont acquises.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Ville], le «Date édition»

[Attache de signature]

[Prénom NOM]

FC FPS/PSE1/PSE2 – [GRGA] – n° «Année»/«Numéro attestation»

TARIF

Formation sur demande, nous consulter.

FNMNS

CPF : non éligible

B.N.S.S.A.
Brevet National de Sécurité & de Sauvetage Aquatique

OBJECTIF :

*** Être capable d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser une activité de surveillance et de sauvetage.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être âgé d'au moins 17 ans pour entrer en formation, avoir un certificat médical d'aptitude et être titulaire du PSE1 (ou son équivalent) à jour de FC le jour de l'examen

CONTENU :

Préparation aux 4 épreuves d'examen (parcours de sauvetage aquatique en continu de 100m avec des apnées & remorquage mannequin en 2mn40, parcours de sauvetage avec palmes/masque/tuba en continu de 250m en 4mn20, secours à personne en milieu aquatique, QCM de 40 questions) et au métier de Sauveteur Secouriste Aquatique.

DUREE :

environ 50h de formation (hors PSE1)

MODALITES :

Groupe de 2 à 24 participants maximum
Délivrance du Brevet par l'Organisme de Formation, après validation des 4 épreuves certificatives par le jury, le jour de l'examen

Ministère de l'Intérieur

Ministère des Sports

Logotype de l'organisme de formation

BREVET NATIONAL

DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;
Vu le procès-verbal de la session d'examen pour la délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique qui s'est tenue le [date de session] à [Lieu (département)]:
délivre le présent diplôme à **Prénom NOM** né(e) le **date naissance** à **lieu naissance**

Fait à [Lieu], le [date d'édition]

[Attache de signature]

[Prénom NOM]

BNSSA – IORGA1 – n° « Année »/ « Numéro de diplôme »

Le titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique qui souhaite prolonger la validité de son diplôme est soumis, tous les ans, à une formation continue.

TARIF

Télécharger le dossier d'inscription sur le site.

FNMNS

CPF : non éligible

Formation continue B.N.S.S.A.
« Brevet National de Sécurité & de Sauvetage Aquatique »

OBJECTIF :

*** Être capable d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser une activité de surveillance et de sauvetage.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire du BNSSA, d'un certificat médical d'aptitude et être à jour de FC PSE 1 ou/et PSE2 le jour de l'examen

CONTENU :

Préparation aux 2 épreuves d'examen (parcours de sauvetage aquatique en continu de 100m avec des apnées & remorquage mannequin en 3mn & secours à personne en milieu aquatique).

DUREE :

environ 10h de formation (hors FC PSE)

MODALITES :

Groupe de 2 à 24 participants maximum
Délivrance de l'Attestation de Formation Continue BNSSA par l'Organisme de Formation, après validation des 2 épreuves certificatives par le jury.

Centre National de Formation FNMNS.

FNMNS

FÉDÉRATION NATIONALE DES MÉTIERS DE LA NATATION ET DU SPORT
CNF - Maison des Sports - BP 70001- 13 Rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE
Tél: 03.83.18.88.37 - Fax: 03.83.18.87.88 - E-mail: cnf.fnmns@orange.fr

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION

RELATIF A LA FORMATION

« Brevet National de Sécurité Sauvetage Aquatique - BNSSA »

Version : janvier 2016 – 1.2.0

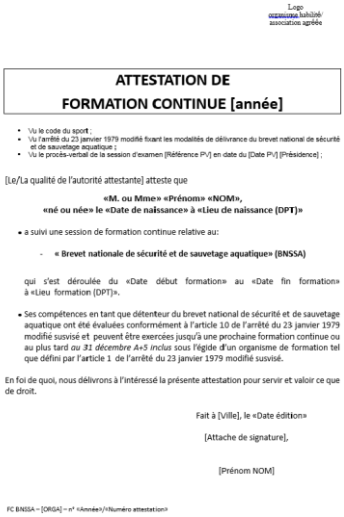
Logo
organisme habilité
association agréée

ATTESTATION DE
FORMATION CONTINUE [année]

- Vu le code du sport ;
- Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;
- Vu le procès-verbal de la session d'examen [Référence PV] en date du [Date PV] [Présidence] ;

[Le/La qualité de l'autorité attestante] atteste que

«M. ou Mme» «Prénom» «NOM»,
«né ou née» le «Date de naissance» à «Lieu de naissance [DPT]»

- a suivi une session de formation continue relative au:
  - **« Brevet nationale de sécurité et de sauvetage aquatique» (BNSSA)**

  qui s'est déroulée du «Date début formation» au «Date fin formation» à «Lieu formation [DPT]».

- Ses compétences en tant que détenteur du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ont été évaluées conformément à l'article 10 de l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié susvisé et peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard *au 31 décembre A+5 inclus* sous l'égide d'un organisme de formation tel que défini par l'article 1 de l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié susvisé.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Ville], le «Date édition»

[Attache de signature],

[Prénom NOM]

FC BNSSA – [ORGA] – n° «Année»/«Numéro attestation»

TARIF

Télécharger le dossier d'inscription sur le site.

FNMNS

RS 5853

Surveillant Sauveteur Aquatique en Eaux Intérieures (S.S.A. E.I.)

OBJECTIF :

* Faire acquérir à tout apprenant les compétences complémentaires nécessaires pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans le contexte particulier des lieux de baignade en milieu naturel, ouverts gratuitement au public, aménagés et réglementairement autorisés, à l'exception du littoral.

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

* Être titulaire du titre de MNS (à jour de CAEP MNS) ou du BNSSA (à jour de Recyclage)
* être titulaire du PSE1 ou/et PSE2 à jour de Formation Continue
* certificat médical d'aptitude conforme, en cours de validité
* détenir le permis bateau pour la compétence optionnelle de pilotage d'embarcations nautiques motorisées

CONTENU :

Situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment, effectuer une analyse des risques particuliers, développer des actions de prévention, participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées (éventuellement associées à des matériels spécifiques), participer à une action coordonnée de sauvetage, réaliser les gestes de 1ers secours adaptés

DUREE :

14h (minimal) en présentiel + 7h pour la compétence optionnelle relative au pilotage des embarcations nautiques motorisées

MODALITES :

Groupe de 6 à 24 participants
Délivrance du Certificat de Compétences de S.S.A. Eaux Intérieures à l'issue
(soumis à vérification de maintien des acquis annuel & F.C. de 6h tous les 3 ans)

CERTIFICAT DE COMPETENCES
DE SURVEILLANT-SAUVETEUR AQUATIQUE - Eaux intérieures

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport,

déclarant que , né(e) le à NANCY (54), remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de surveillant-sauveteur aquatique en eaux intérieures, conformément aux dispositions de l'arrêté du 18 février 2014 modifié susvisé,

délivre à le présent certificat de compétences.

Fait à Tomblaine, le 20/06/2020

Jean Claude SCHWARTZ

SSA 1 – FNMNS – N° 2020 / D-68-01 / 002531

TARIF

Télécharger le dossier d'inscription sur le site.

FNMNS

CPF : non éligible

Formation Continue
Surveillant Sauveteur Aquatique
en Eaux Intérieures (F.C. S.S.A. E.I.)

OBJECTIF :

*** Actualiser et perfectionner ses connaissances, ainsi qu'acquérir de nouvelles techniques ou procédures en tant que S.S.A. Eaux Intérieures.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

*** Être titulaire de l'Unité d'Enseignement « Surveillant Sauveteur Aquatique en Eaux Intérieures »**

*** certificat médical d'aptitude conforme, en cours de validité**

CONTENU :

Situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment, effectuer une analyse des risques particuliers, développer des actions de prévention, participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées (éventuellement associées à des matériels spécifiques), participer à une action coordonnée de sauvetage, réaliser les gestes de 1ers secours adaptés

DUREE :

6h en présentiel

MODALITES :

Groupe de 6 à 24 participants
Délivrance, à l'issue, d'une Attestation de Formation Continue de S.S.A. Eaux Intérieures si avis favorable

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2020

- Vu l'arrêté du 18 février 2014 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « surveillance et sauvetage aquatique en eaux intérieures » ;
- Vu le décision d'agrément SSA 1 – 1005 A 02 délivrée le 6 mars 2008 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « surveillance et sauvetage aquatique en eaux intérieures » ;
- Vu le procès-verbal SSA 1 en date du **12/06/2020** ;

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport atteste que

M. ou Mme

né ou née le à LAVAUR (81)

- a suivi une session de formation continue sur les unités d'enseignement :
  - **« surveillant-sauveteur aquatique – Eaux intérieures » (SSA 1)**

qui s'est déroulée du 19/06/2020 au 19/06/2020 à REININGUE (68).

- Sa compétence **de surveillant-sauveteur eaux intérieures (SSA 1)** peut être exercée jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre N+1 inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celle-ci est exigée.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Tomblaine, le 12/06/2020

Jean Claude SCHWARTZ

FC SSA 1 – FNMNS – N° 2020 / D-68-01 / 002526

TARIF

Télécharger le dossier d'inscription sur le site.

FNMNS

CPF : non éligible

Formation Assistance & Secours en Milieu Sportif (A.S.M.S.)

OBJECTIF :

*** Reconnaître les pathologies en milieu sportif, les identifier et mettre en œuvre les gestes appropriés pour secourir la victime, maintenir son intégrité physique et éviter l'aggravation en attendant l'arrivée des secours**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire du PSC1 (ou son équivalent) & être âgé d'au moins 14 ans

CONTENU :

Généralités sur les accidents sportifs et les traumatismes, pathologies liées à l'effort ou aux circonstances, traumatismes visibles ou suspectes des parties molles, traumatismes du système ostéo-articulaire, traumatismes complexes, situations particulières

DUREE :

14h en présentiel

MODALITES :

Groupe de 1 à 10 participants
Délivrance d'un Brevet Fédéral d'Assistance et Secours en Milieu Sportif

FNMNS
FÉDÉRATION NATIONALE DES MÉTIERS DE LA NATATION ET DU SPORT

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

« Assistance et Secours en Milieu Sportif »

Version 2.0.0 - Décembre 2017

Annexe 8 :

Centre National de Formation de la FNMNS.

FNMNS

ATTESTATION DE STAGE

Option : ASSISTANCE ET SECOURS EN MILIEU SPORTIF

«Délivré uniquement à un titulaire du PSC 1 au minimum »

Je Soussigné : «Formateur fédéral

Certifie que :

A suivi la formation optionnelle Assistance et Secours en Milieu Sportif

Organisée à : le :

Et est enregistré(e) sous le numéro : FNMNS/Dép/2015/000

Fait pour servir et valoir ce que de droit. Signature :

A le

Maison Régionale des Sports de Lorraine 13 rue Jean Moulin, BP 70001 54510 TOMBLAINE
Téléphone : 03 83 18 87 57 - Mail : fnmns.org@wanadoo.fr - Site : www.fnmns.org

PRO FORMAT

FNMNS

70

PROGRAMMATION & TARIF

Nous consulter

FNMNS

CPF : non éligible

Formation Equipier de Première Intervention
Sécurité dans les E.R.P.

OBJECTIF :

*** Être capable d'acquérir les compétences nécessaires pour développer une culture de prévention et de sécurité au sein d'un Etablissement. D'appréhender la survenue d'un évènement exceptionnel qui nécessiterait une action réflexe, telle que l'alerte, la mise en protection des usagers, l'attaque d'un feu avec un moyen d'extinction adapté, ainsi que la préparation de l'arrivée des secours,**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Aucune

CONTENU :

*** Présentation de la formation EPI et de la FNMNS**
*** Situer son rôle et sa mission au sein d'un Etablissement et s'adapter aux conditions du moment**
*** Appréhender un départ de feu**
*** Organiser et participer à l'évacuation de l'Etablissement**

DUREE :

6h30 en présentiel

MODALITES :

Groupe de 1 à 12 participants
Délivrance d'un Brevet Fédéral d'Equipier de Première Intervention

FNMNS
FÉDÉRATION NATIONALE DES MÉTIERS DE LA NATATION ET DU SPORT
CNF - Maison des Sports - BP 70001 - 13 Rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE
Tél. 03.83.18.86.37 - Fax. 03.83.18.87.58 - E-mail: cnf.fnmns@orange.fr

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

« Sécurité dans les Etablissements Recevant du Public »

Equipiers de Première Intervention –E.P.I

Version 2.0.0 - septembre 2017

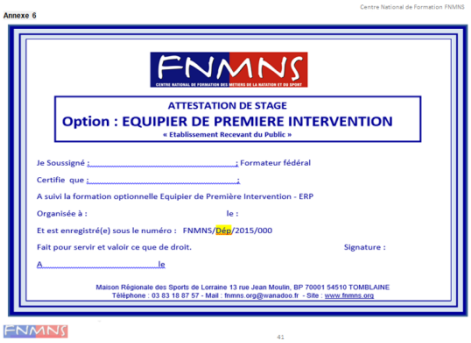
Annexe 6

Centre National de Formation FNMNS

FNMNS

ATTESTATION DE STAGE
Option : EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION
« Etablissement Recevant du Public »

Je Soussigné : _____ ; Formateur fédéral
Certifie que : _____ ;
A suivi la formation optionnelle Equipier de Première Intervention - ERP
Organisée à : le :
Et est enregistré(e) sous le numéro : FNMNS/Dép/2015/000
Fait pour servir et valoir ce que de droit. Signature :
A _____ le

Maison Régionale des Sports de Lorraine 13 rue Jean Moulin, BP 70001 54510 TOMBLAINE
Téléphone : 03 83 18 87 57 - Mail : fnmns.org@wanadoo.fr - Site : www.fnmns.org

FNMNS

41

PROGRAMMATION & TARIF

Nous consulter

FNMNS

Condition générales de vente

L’inscription à un stage ne sera définitive qu’après réception du dossier complet et du paiement.
Les tarifs communiqués dans le dossier d’inscription sont ferme et définitif, et l’association n’est pas soumise à la TVA.
La limite d’inscription est fixée à au moins quinze jours avant le début de l’action de formation.
Le stagiaire sera soumis au règlement intérieur de l’association.
Le centre de formation à souscrit une assurance et pendant toute la durée de la formation, le stagiaire reste responsable vis à vis des tiers. Dans le cas d’un salarié, il doit être couvert par son entreprise par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de la formation.
Le centre de formation s’engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues.
Un stage ne peut se dérouler que s’il a atteint le seuil minimum de participants conformément aux règles en vigueur. En cas d’annulation de celui-ci, l’association s’engage à rembourser intégralement le coût du stage.
En cas de non présentation à l’action de formation le jour de son démarrage, les sommes déjà engagées par l'association restent dues.
Le seul fait d’avoir suivi une formation ne garantit en aucun cas la réussite aux examens de certification de personnes et à l’exercice des métiers correspondants.
Le centre de formation s’engage à communiquer les résultats des évaluations et à transmettre les documents nécessaires à la prise en charge financière du stage.
En cas de litige, et préalablement à toute action en justice, seul le Président de l'association sera compétent pour tout règlement à l'amiable.